

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/02I du II/OI/82
ECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP

Portant intégration et nomination de Mr.
AMBARA René, Officier de l'ex-Corps de
Police dans les Cadres des Douanes.

=====

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- V I S A S :
- VU - La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - VU - La Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - VU - La Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
 - VU - L'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la Solde des Fonctionnaires ;
 - D. E. VU - Le Décret n° 62/130 du 9 Mai 1962 fixant le Régime des Rémunération des Fonctionnaires ;
 - VU - Le Décret n° 62/197 du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
 - VU - Le Décret n° 62/198 du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination des Fonctionnaires des Cadres de l'Etat ;
 -
 - VU - Le Décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1957 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement (notamment en son article 1er - 2°) ;
 - D. C. F. VU - Le Décret n° 71/248 du 26 Juillet 1971/MT.DGT.DELC modifiant le tableau hiérarchique des cadres sédentaires de la Catégorie A des Douanes et les règles de recrutement dans lesdits cadres ;
 - VU - Le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 fixant les échelonnements individuels des Fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;
 - VU - Le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - VU - Le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - VU - Le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - VU - Le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;

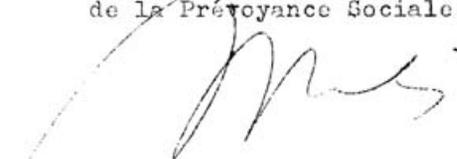
.../... 2

Article 2.- Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et du point de vue de la solde à compter du 1er Janvier 1982, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

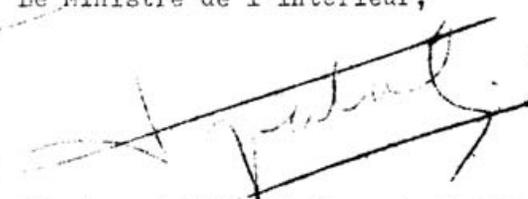
BRAZZAVILLE, LE II Janvier 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-

Le Ministre de l'Intérieur,


Lieutenant-Colonel François Xavier KATALI.-


Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,


ITHI OSSETOUMBA LEKOUNGZOU.-

AMPLIATIONS :

- J.O.R.P.C. 1
 - D.G.T.F.P. 3
 - DFP-BST 1
 - D.B. 2
 - D.C.F. 2
 - Dir.Douanes 2
 - MINT 1
 - MTPS 1
 - Intéressé 1
 - SG-BC 3
- 